

Distribution limitée

WHC-94/CONF.003/INF.5
Paris, novembre 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session
Phuket, Thaïlande

12-17 décembre 1994

Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Rapport de Bernd von Droste, Directeur du Centre du patrimoine mondial et Secrétaire du Comité du patrimoine mondial, portant sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la 17e session du Comité du patrimoine mondial.

1. Introduction

Avant de vous soumettre mon rapport, je voudrais souhaiter la bienvenue aux représentants et aux experts des 21 Etats parties qui constituent actuellement le Comité du patrimoine mondial. Je suis également heureux d'accueillir les représentants des autres Etats parties qui assistent à la réunion en tant qu'observateurs, de même que les experts des trois organismes qui ont un rôle consultatif auprès du Comité : l'ICCRROM, l'ICOMOS et l'UICN, ainsi que les observateurs de plusieurs autres organisations internationales qui coopèrent avec nous à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Je désirerais également profiter de l'occasion pour adresser mes sincères remerciements à notre généreux hôte, le Gouvernement thaïlandais, qui nous a invités à Phuket et qui n'a épargné aucun effort pour organiser notre réunion.

J'aimerais également remercier la Présidente sortante du Comité, Mme Olga Pizano, dont la direction et l'engagement personnel ont eu une importance décisive au cours des douze derniers mois. Il en est de même pour les autres membres du Bureau sortant.

J'adresse mes sincères félicitations au nouveau Président ainsi qu'au nouveau Bureau et vous assure tous de l'entier soutien du Centre du patrimoine mondial pour les tâches importantes et stimulantes qui nous attendent.

Je voudrais aussi mentionner les Etats parties qui ont adhéré à la Convention depuis notre dernière réunion à Carthagène, soit l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et le Myanmar. Cela porte donc à 139 le nombre d'Etats parties à la Convention du patrimoine mondial.

2. Partenariat et coordination

Pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, nous avons pu compter, comme d'habitude, sur l'étroite coopération de nos partenaires. Cette année, le Centre du patrimoine mondial a organisé plusieurs consultations avec les organismes consultatifs - l'ICCROM, l'ICOMOS et l'UICN - afin d'établir des plans communs pour le déroulement des principales activités telles que l'élaboration de la méthodologie du suivi systématique, une réunion sur la stratégie globale, le traitement des propositions d'inscription, etc.

L'examen en commun des propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial s'est avéré extrêmement utile pour identifier le plus tôt possible si les propositions sont admissibles ou s'il faut demander une documentation complémentaire essentielle aux Etats parties. Les organismes consultatifs et le Centre du patrimoine mondial estiment toutefois que le calendrier de travail pour le traitement des propositions d'inscription est trop serré, étant donné l'importance de la charge de travail en septembre-octobre. Il faudrait donc modifier certaines dates limites. Le Centre du patrimoine mondial présentera des propositions en ce sens au Comité (voir le document WHC-94/CONF.003/9).

Je dois aussi mentionner que le Centre du patrimoine mondial a été activement soutenu par le travail des collègues du Secteur de la culture à l'UNESCO, notamment de la Division du patrimoine culturel, ainsi que du Secteur des sciences, particulièrement de la Division des sciences écologiques. Afin de renforcer l'ensemble de la coordination interne et la cohérence en matière de politique, le Comité de direction de l'UNESCO pour le Centre du patrimoine mondial s'est réuni deux fois en 1994.

Au cours des douze derniers mois, des progrès significatifs ont également été accomplis dans l'établissement et le renforcement des liens avec les Secrétariats d'autres conventions internationales.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ("Convention

de La Haye"), les Etats parties qui ont adhéré à la Convention du patrimoine mondial et à la Convention de La Haye ont été invités à faire figurer leurs biens du patrimoine mondial sur le "Registre international des biens culturels sous protection spéciale." (Voir le document WHC-94/CONF.003/INF.12). Jusqu'ici, sept pays ont officiellement annoncé leur intention de le faire. Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial a participé à trois réunions d'experts sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé. En juin, le Comité suédois de l'ICOMOS a organisé une réunion d'experts sur la diffusion de l'information comme moyen de protection. Il y a deux mois, une table ronde organisée par l'ICOMOS sur la planification préalable des catastrophes s'est tenue à Paris. Il y a une semaine, l'UNESCO a tenu une réunion d'experts au Siège pour étudier la Convention de La Haye, afin d'identifier divers problèmes de mise en oeuvre de la Convention et de son Protocole et de fournir aux experts un forum d'échange d'expériences.

A l'invitation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre du patrimoine mondial a participé en mars dernier à la Première réunion de coordination des Secrétariats des Conventions sur l'environnement. Cette manifestation a permis de discuter d'un grand nombre de domaines et de modalités de coopération et d'envisager une étude de synergie pour la mise en oeuvre des différentes conventions. La seconde réunion des Secrétariats est prévue pour janvier 1995.

A la suite de cela, des membres du personnel du Centre du patrimoine mondial se sont réunis avec des responsables du Secrétariat intérimaire de la Convention sur la biodiversité, afin d'explorer les possibilités d'efforts communs pour l'avenir. La Convention sur la biodiversité est entrée en vigueur cette année et la Conférence des Etats parties vient de terminer sa première réunion aux Bahamas. Le dialogue avec la Convention sur la biodiversité sera encore renforcé une fois que les dispositions institutionnelles concernant son Secrétariat seront définitivement mises au point.

Dans ce contexte, il faut également rappeler que le Centre a en même temps entamé le dialogue avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin de coordonner et de stimuler le financement de la conservation de la biodiversité sur les sites du patrimoine mondial. Actuellement, le FEM fournit jusqu'à 100 millions de dollars EU pour les sites du patrimoine mondial et leurs environs, dans près de quinze pays. Ainsi, un projet de 5,5 millions de dollars EU sur la biodiversité sylvestre en Pologne concerne notamment le site du patrimoine mondial de Bialowieza et, aux Seychelles, un projet de 1,8 million de dollars EU vise particulièrement l'atoll d'Aldabra.

3. Innovations : activités entreprises depuis la 17e session

J'aimerais maintenant passer brièvement en revue les activités entreprises depuis la 17e session pour mettre en oeuvre la Convention du patrimoine mondial. J'insisterai particulièrement sur les domaines où le Centre du patrimoine mondial a réussi à innover au cours des douze derniers mois.

3.1 Stratégie globale pour la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial

Comme vous le savez, en 1992, lors de sa 16e session, à Santa Fe (Etats-Unis d'Amérique), le Comité du patrimoine mondial a adopté des Orientations stratégiques pour le futur en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial. Aux termes de sa Finalité 2, le Comité avait pour objectif d'assurer la représentativité et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, ce qui comprend la révision et la mise à jour des critères pour l'évaluation des propositions d'inscription des sites culturels et naturels, ainsi que la question de l'authenticité des biens culturels.

Je suis heureux de vous annoncer que cinq réunions d'experts internationaux se sont tenues cette année pour atteindre la Finalité 2 de ces Orientations stratégiques.

En juin, une réunion organisée en commun par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS et présidée par Mme Cameron, a préconisé l'abandon d'une vision à prédominance monumentale du patrimoine culturel pour un concept plus anthropologique et global (voir le document WHC-94/CONF.003/6). Entre autres choses, les experts ont proposé de modifier les critères pour les sites culturels. Une proposition en ce sens vous sera soumise lors de cette réunion (voir le document WHC-94/CONF.003/9). Ces recommandations visent à remédier à un certain nombre de défauts de la Liste du patrimoine mondial, tels que la sur-représentation des biens culturels européens, la sous-représentation des sites préhistoriques et des biens contemporains du XXe siècle. Elles soulignent aussi particulièrement l'absence des cultures traditionnelles vivantes et de leurs témoignages sur la Liste du patrimoine mondial.

Cette réunion a été suivie en septembre par un séminaire sur les canaux d'intérêt mondial, à l'invitation du Canada. Ce séminaire a traité des canaux possédant une valeur exceptionnelle du point de vue historique et/ou technologique (voir le document WHC-94/CONF.003/INF.10). Il y a deux semaines, une réunion d'experts internationaux s'est tenue à Madrid pour discuter des itinéraires et des routes à caractère exceptionnel en tant que biens/paysages dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial. Ces deux réunions ont fourni des conseils précieux pour les futures propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Par ailleurs, des experts internationaux se sont réunis à deux reprises cette année pour étudier de manière approfondie la question de l'authenticité : d'abord à Bergen, à l'invitation de la Norvège, puis à la Conférence de Nara sur l'authenticité par rapport à la Convention du patrimoine mondial, manifestation organisée sous les auspices de l'ICCROM, de l'ICOMOS et du Centre du patrimoine mondial. Grâce à l'excellente préparation et à l'organisation assurées par l'Agence pour les affaires culturelles du Japon, la Préfecture de Nara et le soutien de la Norvège et du Canada, cette conférence a été un grand succès.

L'une de ses conclusions est la reconnaissance du fait que l'authenticité doit être un concept ouvert et flexible, à appliquer cas par cas en tenant compte du contexte spécifique de chaque site. Au lieu d'essayer d'adapter le patrimoine mondial à un étroit concept d'authenticité, il faut comprendre que l'authenticité doit inclure toutes les différentes expressions culturelles architecturales du monde : monumentales et vernaculaires, construites non seulement en pierre mais aussi en bois, en terre, en paille ou tout autre matériau. Pour plus de détails sur ce sujet important, j'attire votre attention sur le document de Nara sur l'authenticité, qui sera distribué comme document d'information (voir le document WHC-94/CONF.003/INF.8).

3.2 Suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (WHC-94/CONF.003/6)

Le suivi de l'état de conservation des biens naturels et culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est devenu l'une des principales tâches du Comité du patrimoine mondial. A sa session de Carthagène, le Comité a fait une distinction entre deux types de suivi : le suivi réactif et le suivi systématique.

En ce qui concerne le suivi réactif, le Secrétariat a fait un effort particulier en 1994 pour obtenir des rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Je suis très satisfait que des rapports sur tous ces sites sauf deux puissent être maintenant présentés au Comité pour examen. De plus, des programmes de suivi régionaux ou sous-régionaux plus systématiques sont en cours en Amérique latine, dans la région de la Méditerranée et en Afrique. Le programme pilote de suivi en Amérique latine, lancé il y a quatre ans, se termine en 1994 par une présentation au Comité de l'état de conservation du patrimoine mondial culturel en Amérique latine.

L'état de conservation des biens naturels de l'Afrique subsaharienne a été étudié lors d'un atelier organisé en commun avec l'UICN, qui s'est tenu il y a deux mois au Parc national Krüger (Afrique du Sud).

Le Comité, à sa 17e session, et le Bureau, à sa 18e session,

ont examiné près de soixante-quinze rapports sur l'état de conservation de différents biens. Dans de nombreux cas, les observations et les recommandations formulées par le Comité et par son Bureau ont eu des conséquences positives et ont directement contribué à la prise de mesures adéquates pour la conservation de ces sites. Le nombre de rapports devient toutefois ungerable pour le Comité comme pour le Secrétariat. Il faut adopter d'urgence une approche plus systématique pour l'observation de l'état des sites du patrimoine mondial et la soumission de rapports à ce sujet.

Des progrès considérables ont été accomplis pour perfectionner la méthodologie du suivi systématique. Le Bureau, à sa 18e session, a revu et cautionné une proposition détaillée portant sur le suivi systématique et la présentation de rapports. Cette proposition avait été préparée par le Secrétariat à partir des consultations avec le Bureau et les membres du Comité, les organismes consultatifs et d'autres experts.

La méthodologie proposée est fondée sur la responsabilité des Etats parties d'effectuer une observation quotidienne de l'état des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Elle inaugure une soumission périodique de rapports - préparés par des experts extérieurs - au Comité du patrimoine mondial. En même temps, le Centre du patrimoine mondial devra promouvoir une participation nationale volontaire à des programmes régionaux et sous-régionaux visant à améliorer les pratiques de gestion et de suivi au niveau des sites ; il devra aussi collecter et passer en revue les rapports spécifiques des différents sites ainsi que les rapports de suivi nationaux pour présentation au Comité.

Depuis la dernière session du Bureau, le Centre du patrimoine mondial a continué à consulter les gestionnaires de sites et les organismes consultatifs sur la méthodologie proposée. Une lettre circulaire a également été envoyée aux Etats parties pour leur demander leur avis. Le Centre a reçu jusqu'ici douze réponses officielles et présentera un rapport oral au Comité sur les résultats de ces consultations.

Conformément à la demande du Bureau, le Centre a préparé un projet de texte sur le suivi pour inclusion dans les *Orientations*, texte que le Comité voudra peut-être examiner et éventuellement adopter (voir le document WHC-94/CONF.003/9).

3.3. Listes indicatives, propositions d'inscription et assistance internationale

En ce qui concerne les listes indicatives, le Comité, à sa dernière session à Carthagène, avait exprimé sa préoccupation devant le petit nombre de listes indicatives qui répondaient aux exigences stipulées dans les paragraphes 7 et 8 des *Orientations*. Afin de remédier à cette situation, le Secrétariat a adressé des

lettres aux Etats parties pour leur demander de soumettre des listes indicatives appropriées. Le résultat a cependant été décevant : jusqu'ici, sur les 139 pays qui ont ratifié la Convention, la moitié n'ont pas soumis de listes indicatives ; environ 25% ont présenté des listes qui ne répondaient pas aux exigences formulées dans les *Orientations* ; et seulement 25% ont soumis des listes indicatives répondant aux critères spécifiés dans les *Orientations*. (Pour plus de détails, voir le document WHC-94/CONF.003/INF.7)

Je demande instamment à tous les Etats parties d'accorder toute la considération nécessaire à cette importante question, particulièrement à la lumière de la décision prise l'année dernière par le Comité : à partir du 1er octobre 1995, seules les propositions d'inscription de biens culturels incluses dans des listes indicatives répondant aux critères seront traitées.

Le Comité a devant lui un ordre du jour chargé en ce qui concerne la question des **propositions d'inscription** : 41 sites ont été proposés pour inscription en 1994, 26 biens culturels et 15 sites naturels. De graves déséquilibres persistent : 51% des biens proposés sont situés en Europe, 22% en Asie et dans le Pacifique, 12% en Amérique latine, 12% en Afrique et 3% dans les Etats arabes. Il faut également noter qu'avec des propositions d'inscription provenant du Danemark, de Géorgie, du Luxembourg et de l'Ouganda, quatre Etats parties qui ne possèdent pas jusqu'ici de sites du patrimoine mondial seront représentés (voir le document WHC-94/CONF.003/7).

Cela vous intéressera peut-être de savoir que pour 1995 le Centre du patrimoine mondial a reçu 34 nouvelles propositions d'inscription et 2 propositions révisées, dont 29 sont des sites culturels (y compris 2 paysages culturels), et 7 sont des sites naturels.

Je vais maintenant vous parler de l'**assistance internationale** au titre du Fonds du patrimoine mondial et des activités qui s'y rapportent. Afin de gagner du temps, je soulignerai simplement les caractéristiques les plus frappantes (voir également le document WHC-94/CONF.003/12).

En ce qui concerne l'**assistance préparatoire**, une somme de 150.000 dollars EU a été approuvée par le Comité pour la préparation de listes indicatives, de propositions d'inscription et de projets d'assistance technique en 1994. Une assistance préparatoire a été fournie à 15 Etats parties, dont 4 en Afrique sub-saharienne, 1 Etat arabe, 5 Etats parties en Amérique latine et 5 dans la région Asie/Pacifique. Etant donné le grand nombre de demandes, les fonds ont été entièrement utilisés il y a quelques mois.

Le budget de 1994 pour la **coopération technique** a été

également entièrement dépensé il y a quelques mois ; 489.000 dollars EU ont été utilisés pour des travaux de conservation sur plus de 20 sites culturels du patrimoine mondial, et 301.000 dollars EU ont servi à soutenir des projets concernant 11 sites naturels.

Les activités de formation ont reçu un montant total de 440.000 dollars EU en 1994, dont 429.000 dollars EU étaient dépensés au 1er décembre. 277.000 dollars EU ont été affectés à la formation de personnel spécialisé dans la conservation du patrimoine culturel. Le soutien individuel le plus important a été accordé aux cours de formation organisés par l'ICCROM, y compris la création en Tunisie d'un cours régional destiné à des architectes du Maghreb. Le soutien financier a été maintenu pour le cours international sur la conservation du bois - organisé par le Comité norvégien de l'ICOMOS - qui a remporté un très grand succès. Les autres activités de formation comprennent un cours sur les techniques de conservation du bois, qui se tiendra en Chine au début de 1995 ; un séminaire pour les gestionnaires de sites constitués par des villes historiques, à Ouro Preto, Brésil ; un atelier pour les étudiants en architecture, à Haïti ; et le cours régional sur la réhabilitation des villes historiques à Salvador de Bahia.

Plusieurs cours de formation régionaux et sous-régionaux ont été organisés cette année dans le domaine de la protection du patrimoine naturel. Entre autres, un atelier dans la réserve naturelle de Srébarna, Bulgarie ; un cours régional de formation organisé par l'ENGREF, France, dans le Parc national de Taï ; et l'atelier itinérant de l'Université de la Paix, au Costa Rica. En 1995, des séminaires de formation sont prévus pour des spécialistes de la faune et de la flore sauvages à l'École de Garoua, Cameroun, et pour des gestionnaires arabes de sites naturels, en Egypte.

Le Fonds d'urgence d'1 million de dollars EU, récemment créé, a été largement utilisé. Au total, un soutien financier a été apporté dans 14 situations d'urgence et plus de 400.000 dollars EU ont été dépensés. Laissez-moi vous donner quelques exemples pour illustrer la diversité des situations d'urgence auxquelles nous avons dû faire face.

Deux sites du patrimoine mondial qui se trouvent au Zaïre, à la frontière avec le Rwanda - le Parc national des Virunga et le Parc national de Kahuzi-Biega - se trouvent actuellement dans une situation d'urgence due à une arrivée massive de réfugiés. Cela risque de faire disparaître une des dernières populations au monde de gorilles des montagnes. En coordination avec l'Institut zairois pour la conservation de la nature (IZCN), le PNUD, l'UNHCR et l'UICN, le Centre du patrimoine mondial essaie de trouver des solutions pour le déplacement nécessaire des camps.

En Asie, nous avons fourni une assistance d'urgence pour

entreprendre des travaux de conservation qui ne pouvaient attendre à Angkor et dans la vallée de Kathmandu.

A Haïti, de violents cyclones ont endommagé les toitures de la Batterie royale à la Citadelle et l'ensemble menaçait de s'écrouler. Malgré la situation difficile dans le pays, l'assistance d'urgence de 73.000 dollars EU, approuvée par le Bureau en juillet dernier, a pu être immédiatement dispensée, grâce aux bons offices du PNUD à Haïti.

Le Centre du patrimoine mondial a également pu réagir en moins de 24 heures à la situation d'urgence créée par un très important incendie sur l'île Isabela, dans l'archipel des Galapagos (Equateur). Grâce à cela, une partie appréciable de l'habitat des tortues géantes a pu être sauvée.

3.4 Sensibilisation (document WHC-94/CONF.003/11)

Une autre innovation de ces douze derniers mois a été le lancement du projet interrégional "Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial", premier projet réalisé conjointement par le Centre du patrimoine mondial, le Secteur de l'éducation, plusieurs Commissions nationales pour l'UNESCO et un certain nombre de partenaires extérieurs, y compris dans le secteur privé (document WHC-94/CONF.003/11). Grâce aux fonds fournis en partie au titre du programme ordinaire de l'UNESCO et en partie par le groupe Rhône-Poulenc, la première phase du projet a démarré dans trente pays, en différentes régions du monde. L'objectif principal de ce projet est de commencer à préparer des matériels éducatifs pour la sensibilisation au patrimoine mondial ; ces matériels seraient produits grâce à la coopération des autorités nationales et locales en matière d'éducation, de conservation du patrimoine culturel et naturel et de celle des jeunes eux-mêmes, avec l'assistance de l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

Lors de la seconde phase, le premier "Forum des jeunes sur le patrimoine mondial" - manifestation internationale organisée par l'UNESCO - se tiendra à Bergen, Norvège, du 26 au 28 juin 1995 ; il réunira près de 100 élèves et professeurs d'établissements scolaires secondaires, pour échanger entre participants et discuter avec les maires des villes du patrimoine mondial, qui se réuniront en même temps à Bergen.

Ces deux premières phases du projet devraient permettre de jeter les bases d'un processus d'intégration des connaissances concernant le patrimoine mondial dans les programmes scolaires et les activités extra-scolaires.

En 1994, le Centre du patrimoine mondial a également continué à renforcer son système d'information et de documentation. Avec

l'aide du Département de l'UNESCO pour l'informatique et les télécommunications, la base de données du Centre a été mise à jour et réorganisée afin de permettre une consultation croisée des informations, des liaisons avec d'autres bases de données pertinentes à l'UNESCO et - par l'intermédiaire d'INTERNET - avec d'autres réseaux.

La préparation de résumés descriptifs en anglais et en français de tous les sites du patrimoine mondial a également représenté un travail considérable. Cela s'est avéré très utile, non seulement pour l'information de la presse et du grand public, mais aussi pour des expositions de photographies, des activités éducatives et la mise au point d'une série de CD-ROM.

En 1994, une version révisée du dépliant très populaire comportant l'affiche et la carte des sites du patrimoine mondial a été publiée et un nouveau Guide du patrimoine mondial, édité par INCAFO, est paru en juillet. De plus, trois nouveaux numéros de *La Lettre du patrimoine mondial* ont été publiés et largement diffusés.

En ce qui concerne l'audiovisuel, le Centre du patrimoine mondial a maintenu sa coopération avec plusieurs producteurs et réseaux de télévision tels qu'Independent Image (Royaume-Uni), CNN et France 2, et beaucoup de programmes réalisés grâce à cela ont remporté un grand succès auprès du public. Enfin, et ce n'est pas le moins important, plusieurs expositions portant sur des sites du patrimoine mondial (par exemple les médinas de Fès et de Marrakech, Angkor, Hué, etc.) ont été organisées à Paris, Genève, New York et dans différents autres endroits. Un grand nombre d'inaugurations ont été célébrées à grand renfort de médias ; ainsi, le Forum de Kagoshima, organisé cette année à l'occasion de l'inscription de l'île de Kagoshima sur la Liste du patrimoine mondial, a réuni plus de 500 participants ainsi que de nombreux journalistes étant donné la présence de L.A.R. le prince Narohito et la princesse Masako.

3.5 Recherche de fonds auprès du secteur privé

La conservation du patrimoine mondial ne peut réussir sans l'appui et la sensibilisation du public et la mobilisation des ressources à très grande échelle, non seulement des gouvernements mais aussi du secteur privé.

En réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial à sa 17e session, à Santa Fe, qui demandait d'appliquer "une stratégie professionnelle de marketing pour accroître la prise de conscience, la participation et le soutien du public", le Directeur général de l'UNESCO a désigné M. Charles de Haes, ancien Directeur général du Fonds mondial pour la nature (WWF), comme son Conseiller spécial en ce qui concerne la promotion et la recherche de fonds pour le patrimoine mondial. Son rapport, préparé en commun avec M. David Mitchell, a été distribué à tous les membres du Comité (voir le

document WHC-94/CONF.003/11).

Les huit recommandations stratégiques contenues dans ce rapport doivent être appliquées par l'UNESCO et le Comité du patrimoine mondial afin de mobiliser le potentiel de collecte de fonds du secteur privé. Plusieurs des recommandations traitent du logo du patrimoine mondial, qui doit être caractéristique, légalement protégé et dont l'emploi doit être méticuleusement contrôlé. De plus, les bénéfices financiers adéquats devront être versés au Fonds du patrimoine mondial. J'ai invité M. Charles de Haes à présenter son rapport au Comité.

3.6 Autonomie et décentralisation

Je voudrais maintenant vous parler de l'évolution récente du Centre du patrimoine mondial, à partir de quatre sujets, tous essentiels si nous voulons fournir de meilleurs services aux Etats parties :

- a) situation en matière de personnel au Centre du patrimoine mondial ;
- b) ressources financières ;
- c) autonomie fonctionnelle ;
- d) décentralisation.

En ce qui concerne le personnel professionnel du Centre du patrimoine mondial, je suis heureux d'annoncer que neuf postes professionnels sur douze sont maintenant assurés au titre du programme ordinaire de l'UNESCO. Il y a donc un progrès par rapport à l'année dernière, lorsque cinq postes seulement étaient fournis par l'UNESCO.

Je voudrais à ce sujet exprimer tous mes sincères remerciements aux Etats parties pour le généreux soutien qu'ils ont accordé au Centre du patrimoine mondial en 1994 :

Le Canada et les Etats-Unis d'Amérique ont fourni un fonds-en-dépôt qui a permis de financer le poste d'un spécialiste principal du patrimoine naturel. L'Italie a détaché un architecte au Centre du patrimoine mondial jusqu'en août dernier. Je remercie également l'Allemagne de nous avoir fourni un expert associé pour notre bureau régional de Bangkok.

La situation du personnel des services généraux affecté au Centre du patrimoine mondial reste très préoccupante. Sur dix membres du personnel des services généraux, trois seulement sont payés au titre du programme ordinaire tandis que six ont des contrats à court terme financés par le Fonds du patrimoine mondial.

Il faut continuer à renforcer les services du Centre du patrimoine mondial, particulièrement dans le domaine des systèmes

de gestion des données et des informations, de la promotion et de la recherche de fonds, de l'amélioration des services concernant le patrimoine naturel et de l'assistance d'urgence aux sites du patrimoine mondial.

Le total des ressources financières mises à la disposition du Centre du patrimoine mondial en 1994 peut être estimé à 5 millions de dollars EU, dont environ 3,3 millions de dollars EU provenaient du Fonds du patrimoine mondial, 1.400.000 dollars EU du programme ordinaire de l'UNESCO (1 million de dollars EU pour le personnel et 400.000 de dollars EU pour les programmes) et 250.000 dollars EU provenaient des Etats parties, en nature ou sous forme d'accords de fonds-en-dépôt.

En 1994, le budget approuvé, d'un montant de 2.910.000 dollars EU, a été entièrement utilisé et 418.410 dollars EU du Fonds d'urgence ont été dépensés.

Le budget pour 1995 pourrait être basé sur les points suivants :

- a) le plafond budgétaire pour 1995 devrait être maintenu au même niveau qu'en 1994, soit 2.900.000 dollars EU ;
- b) les Etats parties en retard de règlement de leurs contributions au Fonds du patrimoine mondial devraient d'urgence s'acquitter de leurs obligations de paiement. Dans ce cas, le plafond budgétaire pourrait être fixé à plus de 2.900.000 dollars EU en 1996 ;
- c) le reliquat de 581.519 dollars EU du Fonds d'urgence devrait être réservé pour les urgences en 1995-1996 et les Etats parties devraient être invités à faire des contributions volontaires pour regarnir et si possible augmenter le Fonds d'urgence du patrimoine mondial.

Vous vous souvenez sans doute que le Comité du patrimoine mondial a défini à sa dernière session le rôle et les fonctions du Centre du patrimoine mondial et a encouragé l'UNESCO à envisager son **autonomie fonctionnelle**. Le Directeur général a répondu à cette demande, entre autres, dans son rapport oral à la 145e session du Conseil exécutif, en ces termes : "Il serait à mon avis opportun que l'UNESCO prenne certaines mesures afin d'instituer les conditions pratiques requises pour permettre l'autonomie fonctionnelle effective, en son sein, de la COI (Commission océanographique intergouvernementale) et du CPM (Centre du patrimoine mondial).

Les procédures selon lesquelles l'UNESCO conférerait à la COI et au CPM une autonomie fonctionnelle effective sur les plans administratif et financier s'inspireraient de celles qui ont été appliquées par la Conférence générale dans le cas de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) et du Bureau

international d'éducation (BIE), et qui ont donné de bons résultats. Conformément aux précédents établis pour ces deux institutions, il serait possible de faire figurer dans le Projet de Programme et de budget de l'UNESCO pour 1996-1997 (28/C5) une proposition aux termes de laquelle l'UNESCO fournirait à la COI et au CPM un soutien au titre de son Programme ordinaire sous la forme d'une dotation".

En réponse au souhait du Directeur général, le Centre a étudié les mesures à prendre concernant l'autonomie financière du Centre, en tenant compte de l'existence du Fonds du patrimoine mondial. Ainsi, la Conférence générale pourrait décider qu'une "dotation" au titre du programme ordinaire serait versée au Fonds du patrimoine mondial, ce qui permettrait une totale transparence budgétaire et une rationalisation des procédures administratives. Cette dotation serait placée sur un compte spécial géré par le Directeur du Centre du patrimoine mondial, sous l'autorité du Directeur général, sur la base du budget adopté par le Comité du patrimoine mondial.

Afin de préparer cette importante démarche en vue d'une plus grande autonomie du Centre, un texte proposant une nouvelle version du Règlement financier du Fonds du patrimoine mondial est soumis au Comité pour commentaires (WHC-94/CONF.003/10).

Afin d'améliorer encore le travail du Centre du patrimoine mondial et ses services aux Etats parties, nous menons une politique active de décentralisation qui dépend largement du soutien accordé par les Etats parties. Je suis heureux de constater que plusieurs pays ont proposé d'aider l'UNESCO, et les premiers bureaux internationaux du patrimoine mondial - détachés du siège de l'UNESCO mais parties intégrantes du Centre du patrimoine mondial à l'UNESCO - vont être probablement bientôt créés à titre expérimental. J'espère pouvoir vous en dire davantage sur cette importante question lors de la prochaine session du Comité.

Pour finir, je voudrais insister sur l'importance que revêt cette 18e session du Comité du patrimoine mondial destinée à fournir des conseils pour le Plan à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001. Pour cette raison, en terminant mon intervention, je désirerais attirer votre attention sur le document WHC-94/CONF.003/4, qui a déjà été étudié par le Bureau et que je vous présenterai cet après-midi.